

SPÉCIALISATION SCIENCES FISCALES





Le **spécialiste en sciences fiscales** est un professionnel de haut niveau qui, maîtrisant la législation fiscale, accompagne les particuliers et les entreprises dans un environnement en constante évolution, notamment à l'échelle internationale.

Interlocuteur clé en matière fiscale, il analyse les situations, formule des conseils adaptés et assure la gestion complète des dossiers, de leur constitution à leur suivi.

Il intervient également dans le cadre de contrôles fiscaux et peut participer à la défense des intérêts de ses clients.

DÉBOUCHÉS

- Évolution vers des fonctions spécialisées en fiscalité
- Accès à des postes à responsabilités en entreprise ou en fiduciaire
- Construction d'un projet professionnel en tant qu'expert-comptable fiscaliste

Expertise recherchée sur le marché de l'emploi

POINTS FORTS

- Enseignants issus du terrain, experts en fiscalité
- Formation couvrant des matières spécialisées peu abordées : fiscalité directe approfondie (société et associations), fiscalités régionale et locale, questions approfondies d'impôt des personnes physiques...
- Approche transversale : fiscalité, droit et comptabilité
- Formation valorisée dans le cadre des parcours professionnels en fiscalité
- Atout pour préparer l'examen d'admission au stage ou l'épreuve d'aptitude de l'ITAA
- Organisation flexible, compatible avec une activité professionnelle

CONDITION D'ADMISSION

- Être titulaire d'un Bachelier en Comptabilité, Bachelier en Droit, Master à orientation économique ou juridique

HORAIRE ET DURÉE*

- Du lundi au jeudi, de 17h40 à 20h15, principalement à distance
- Pendant 2 ans

LIEU DE COURS

- IPEFA Sup - Campus Seraing : rue de Colard-Trouillet 48 - 4100 Seraing

DIPLÔME DÉLIVRÉ**

- Bachelier de spécialisation : Sciences fiscales reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles

*Les étudiants ont la possibilité de personnaliser leur parcours (étalement, valorisation des acquis...) dans le respect des conditions d'accès à certaines UE.

**La formation se compose d'unités d'enseignement (UE). Une attestation de réussite est délivrée à la fin de chaque UE. Pour obtenir le diplôme, il est obligatoire d'avoir réussi toutes les UE de la formation, y compris l'épreuve intégrée.



LES ATOUTS DE L'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

L'accessibilité

- ▶ Des formations pour des profils variés : travailleurs, personnes en reprise ou poursuite d'études (par ex. étudiants non finançables dans l'enseignement supérieur de plein exercice), étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des CPAS, mutuelles, AVIQ...
- ▶ Des prix abordables, voire gratuité sous certaines conditions

La flexibilité

- ▶ Possibilité d'adapter son parcours en fonction de sa situation, son expérience professionnelle
- ▶ Certaines activités d'enseignement peuvent être organisées à distance

Un encadrement de proximité

- ▶ Des classes composées de petits groupes afin de favoriser les apprentissages et les contacts directs avec les enseignants

Plus d'infos



IPEFA Sup

☎ +32 (0)4 279 74 37

✉ ipefasup@provincedeliege.be

🌐 www.ipefasup.be

Suivez-nous sur   